



CERTIGO

SIREN : 421389289
136, allée des Chênes
69700 Montagny

CONVOCATION A UNE ACTION DE FORMATION

Identifiant stagiaire : ST-194797

Nom : **AUDOYER**
Prénom : **Clément**
Date de naissance : 19/02/1997

Référence : **Convention n°117316**
Validée le : 24 juillet 2026 à 11:58
Session : **S-31283**
N° Commande : **Compréhension de la langue Française validée par ETT**

Donneur d'ordres
LIP INTERIM - AUBAGNE
MME Laura GRAZIANI
22 Avenue de Verdun
13400 AUBAGNE

Nous avons le plaisir de vous convier à la session de formation suivante :

Sécurité chantier - Prévention des risques sur chantiers (Formation en présentiel)
PASI BTP®
PR-CHA-PASI-01 - Formation PASI BTP® - 14h

Dates et horaires de formation :

jeu. 27/08/2026	ven. 28/08/2026
✓	✓

Matin : de 08:30 à 12:15
Après-midi : de 13:15 à 16:30
(Merci de vous présenter 15 minutes avant l'horaire de début de formation)

Lieu de la formation :

Centre CERTIGO Montagny
136, allée des Chênes
69700 Montagny FR

Pour une durée de formation de **14h**.

Le programme détaillé de l'action de formation a été transmis au donneur d'ordre.
Vous pouvez le retrouver ici : [Formation PASI BTP \(https://planner.certigo.fr/documents/fc7ac78f-8000-4fa9-83b5-29e6c5142525/PDF_BTP_002 - Programme de formation PASI v1 01.04.2025.pdf\)](https://planner.certigo.fr/documents/fc7ac78f-8000-4fa9-83b5-29e6c5142525/PDF_BTP_002 - Programme de formation PASI v1 01.04.2025.pdf).

Indications complémentaires

Il est possible de remplacer un stagiaire jusqu'à 3 jours ouvrés avant la date de la formation.
Au-delà de ce délai, il ne sera plus possible d'annuler via la plateforme EGF PASI

Le stagiaire doit se munir de chaussures de sécurité pour réaliser la formation

Rappel des consignes applicables

Merci de vous présenter avant le démarrage de la session munis d'une pièce d'identité et de votre convocation. **Vous devez vous munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures ou bottes de sécurité, tenue de travail adaptée, casque de chantier, gants de manutention, gilet haute visibilité.**

Les règles applicables aux stagiaires présents sur les sites, notamment sanitaires, sont affichées dans chaque centre CERTIGO et vous seront communiquées par vos formateurs en début de formation. Pour les formations effectuées en Intra chez les clients, les protocoles applicables sont communiqués par ces derniers